



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

**ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS ET  
ACCESSOIRES INFORMATIQUES AU PROFIT DU  
CERSA**

MARCHE N° 00618 /2016/AOO/UL/F/IDA  
(AOO n°002/2016/UL/PRMP/CERSA du 29/03/2016)

ATTRIBUTAIRE : Société Togolaise des Nouvelles Technologies (STNT)

NIF : 1000 174 375

MONTANT : 13 407 196 F CFA HTVA  
15 820 491F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION : Huit (08) semaines

DELAI DE GARANTIE : Douze (12) mois

RETENUE DE GARANTIE : 5 %

GARANTIE DE BONNE EXECUTION : 5 %

PAIEMENT AU COMPTE : ORABANK TOGO N°566 4300 0101

IMPUTATION BUDGETAIRE : IDA 5424-TG





ENTRE

(1) L'Université de Lomé, représentée aux présentes par la Personne Responsable des Marchés Publics, Madame Akuavi Cicavi SOSSOU, BP : 1515 Lomé, Tél : (+228) 22 22 04 49, fax : (228) 22 21 85 95, ci-après dénommée « l'Autorité Contractante », d'une part,

Et

(2) La Société Togolaise des Nouvelles Technologies (STNT), 33, rue des Fougères-Tokoin Ramco, BP : 407 Lomé-Togo, Tél : (00228) 22 22 25 43, Fax : (00228) 22 20 40 03, e-mail : [stnt@stnt-tg.com](mailto:stnt@stnt-tg.com), NIF : 1000 174 375, inscrit au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro TOGO-LOME 2010 B 0628, ci-après dénommé le « Titulaire », représentée aux présentes par Monsieur Léonce Guido BANKA d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et/ou certains Services connexes, à savoir l'acquisition de divers équipements et accessoires informatiques au profit du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé, et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant de treize millions quatre cent sept mille cent quatre vingt seize (13 407 196) F CFA HTVA soit quinze millions huit cent vingt mille quatre-cent quatre-vingt-onze (15 820 491) FCFA TTC (ci-après dénommé le « montant du Marché») et dans le délai maximum de huit (08) semaines à compter de la date de notification du marché approuvé.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
  - a) Le présent Formulaire de Marché ;
  - b) La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
  - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
  - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
  - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
  - f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
  - g) Spécifications techniques proposées par le Titulaire ;
  - h) La lettre N°062UL/PRMP/CCMP&DSP/2016 validant la proposition d'attribution du marché.



3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrite par le Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République Togolaise.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Togo, les jour et année mentionnés ci-dessous.



# ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES AU PROFIT DU CERSA

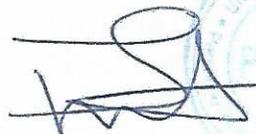
Lu et approuvé  
Le Directeur Général

Lomé, le **29 AOU 2016**

  
  
**Léonce Guido BANKA**

Présenté par la Personne responsable  
des Marchés

Lomé, le **30 AOU 2016**

  
  
**Akuavi Cicavi SOSSOU**

Approuvé par  
Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lomé, le **09 SEPT 2016**

  
  
  
**Sani YAYA**

**ENREGISTRE A LOME (TOGO)**  
COMMISSARIAT DES IMPÔTS  
Fo. .... N° **727116** Vol. .... te. ....  
**REÇU : Cinquante Mille (50.000) Francs**

26 JAN 2017

 **ARMP TOGO**  
REGLEMENT DE LA TAXE PARAFISCALE  
SUR LE MARCHÉ N° **006.18/2016/AVULIFIDA**  
MONTANT REÇU **201 108 600**  
LOME LE **124 JAN 2017**

  
**AKPA V D M. Enavatiw**  
Agent Senior de l' Enregistremet

